

# Expo virtuelle: portraits de femmes invisibles

L'Université de Genève propose de découvrir les parcours de jeunes filles, mineur-e-s, qui ont fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance et de la jeunesse dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



capture d'écran © <https://www.unige.ch/aijrr/invisibles/>

Dans son exposition virtuelle, l'Université de Genève dresse le portrait de jeunes filles confrontées aux normes de leur époque, de 1890 à 2000. Comment les premières politiques publiques sont-elles intervenues pour ces jeunes, pourquoi les filles étaient systématiquement moins entendues, moins écoutés et moins instruites ? L'exposition explique l'évolution des mentalités. « On a voulu montrer comment ces politiques se sont forgées, quelles ambitions elles ont poursuivies, de quels moyens elles ont pu bénéficier, et comment elles se sont transformées au rythme du contexte changeant qu'elles accompagnent », peut-on lire sur la page d'introduction de l'exposition.

Quatre séquences sont passées en revue sur le site : de 1890 à 1920, de 1930 à 1950, de 1960 à 1970, et enfin de 1980 à 2000.

Lors de la première période, les politiques souhaitent protéger les mineur-e-s qui sont abandonné-e-s ou vivent dans la précarité. Entre 1930 et 1950, les dispositifs genevois de protection de l'enfance se consolident. L'État se dote d'un service d'observation des écoles et examine les élèves qui présentent des troubles ou des difficultés d'adaptation.

La période suivante est marquée par l'esprit de révolte qui aura son apogée en mai 1968. Les politiques en prennent pour leur grade : « Le modèle éducatif autoritaire qui avait prévalu jusque-là dans la prise en charge des mineur-es en difficulté est critiqué de toutes parts. On lui reproche, pêle-mêle, de vouloir trop discipliner les publics, trop enfermer les jeunes, trop user de contrainte pour les plier à la norme... et inversement de ne pas assez écouter, pas assez entendre, pas assez émanciper », lit-on sur la page réservée à cette période.

Enfin, de 1980 à 2000, les services de protection des mineur-e-s s'attellent à mettre sur pied des procédures plus ouvertes sur le dialogue avec les publics. L'idée qui prévaut est celle de laisser l'enfant à ses parents tout en soutenant ces derniers, plutôt que d'imposer un éloignement traumatisant.

L'exposition est enrichie d'extraits audio, de documents d'archives et d'illustrations.

(Unige/YT)

[Voir l'exposition](#)